

## AVIS PUBLIC

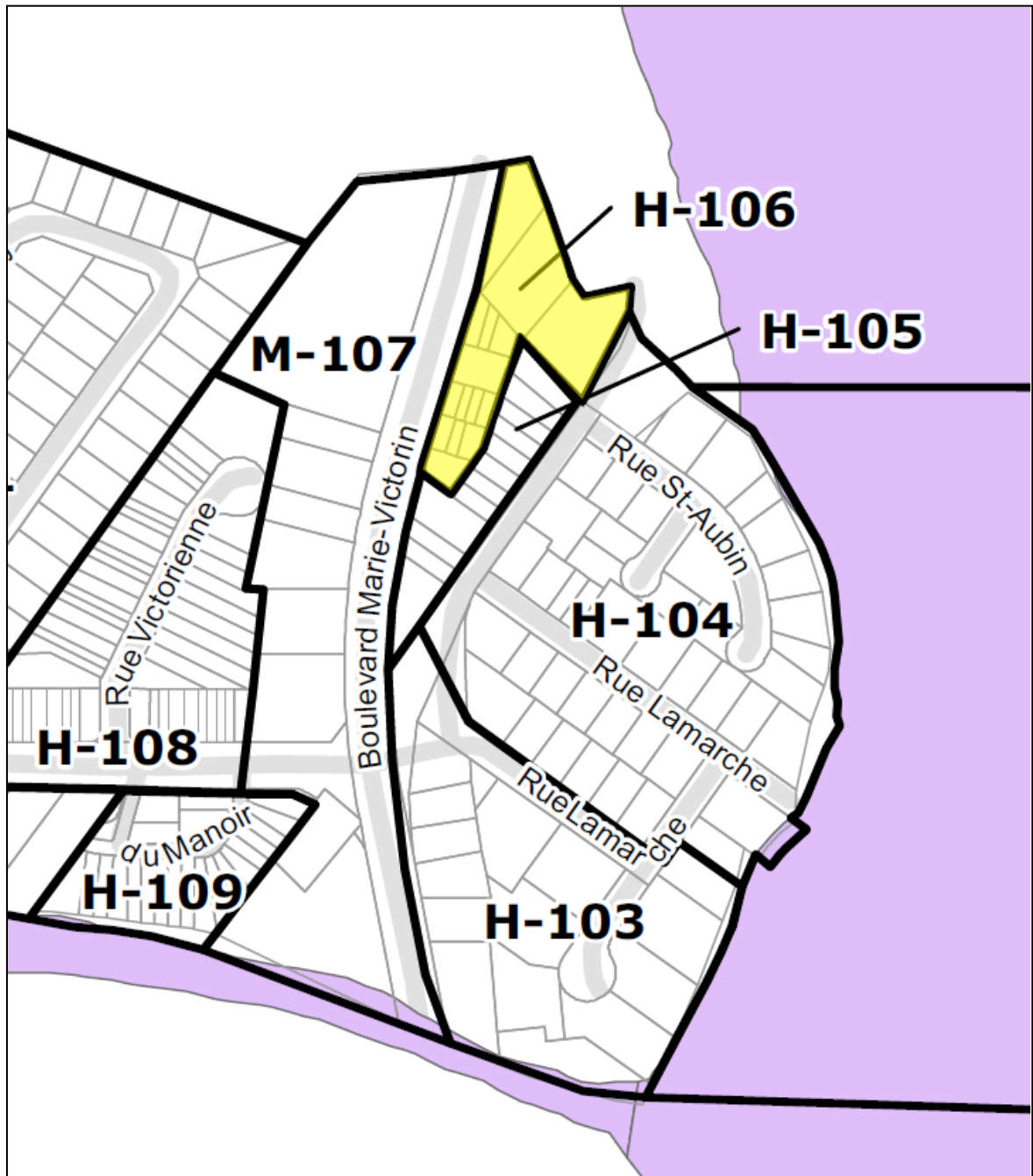
### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

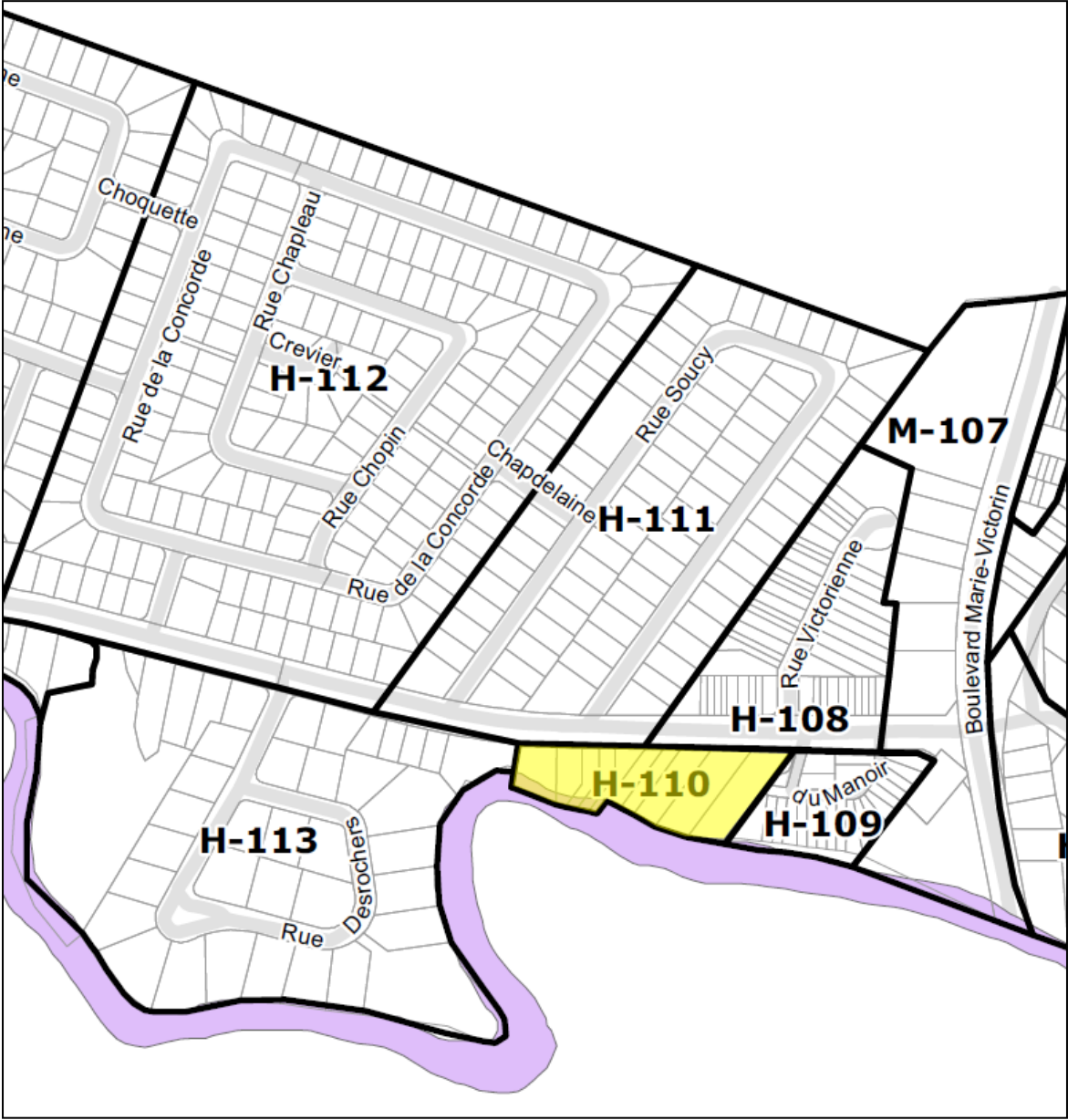
**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 8 octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le premier projet de règlement n° 901-27 modifiant le règlement de zonage n° 901.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 12 novembre 2019 à 19h dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement vise à :
  - a) Modifier une disposition relativement au remplacement du revêtement extérieur d'une habitation existante;
  - b) Modifier des dispositions applicables aux constructions accessoires, plus précisément concernant l'implantation d'un remise, d'un foyer extérieur et concernant les pavillons et pergolas;
  - c) Préciser les dates auxquelles les ventes de garages sont autorisées;
  - d) Modifier une disposition applicable au projet résidentiel intégré Cours Marie-Victorin dans la zone H-106 pour prévoir un minimum de deux bâtiments principaux en structure isolée;
  - e) Modifier la grille des usages et des normes de la grille H-106 de manière à limiter à 12 le nombre de logements par bâtiment;
  - f) Modifier la grille des usages et normes de la grille H-110 de manière à augmenter la profondeur moyenne minimale de 26 à 30 mètres pour les habitations unifamiliales.
  - g) Corriger des erreurs de forme aux grilles des usages normes des zones M-126 et M-128.
4. Les dispositions concernant le remplacement du revêtement extérieur, les constructions accessoires et les ventes de garages s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité.

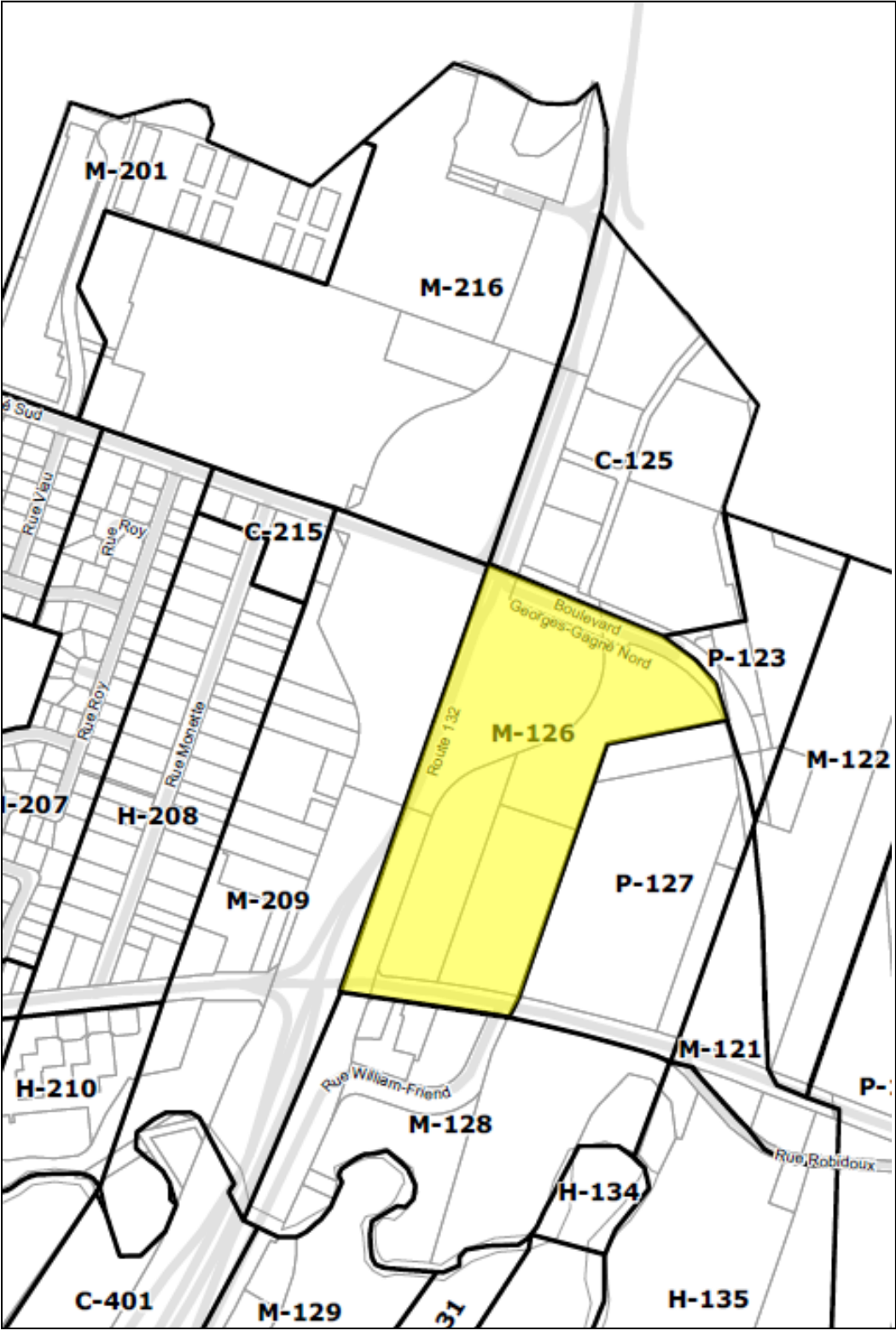
Les dispositions ayant pour effet de modifier une disposition applicable au projet résidentiel intégré Cours Marie-Victorin de la zone H-106 et de modifier la grille des usages et normes de la zone H-106 s'appliquent à cette zone, identifiée sur le plan ci-dessous :



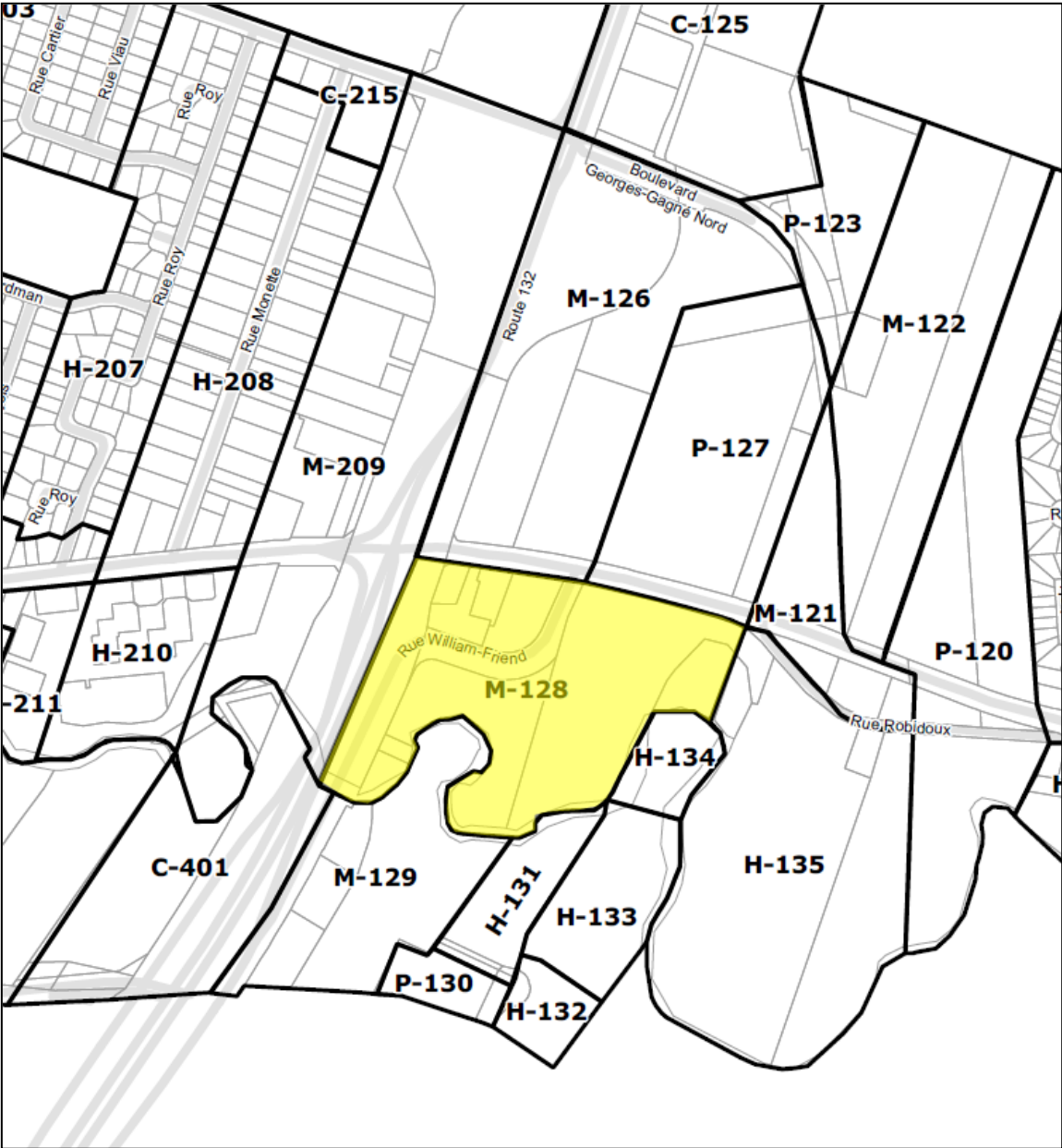
La disposition ayant pour effet de modifier la grille des usages et normes de la zone H-110 s'applique à cette zone, identifiée sur le plan ci-dessous :



La disposition ayant pour effet de modifier la grille des usages et normes de la zone M-126 s'applique à cette zone, identifiée sur le plan ci-dessous :



La disposition ayant pour effet de modifier la grille des usages et normes de la zone M-128 s'applique à cette zone, identifiée sur le plan ci-dessous :



Une description détaillée des zones visées peut être obtenue au bureau du soussigné à l'hôtel de ville.

5. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement n° 901-27 peut être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, durant les jours et heures habituels de bureau.

Donné à Delson, ce 24 octobre 2019.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier